

CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT



La Mairie de Mondavezan ne reçoit plus aucune demande de passeport ni de carte d'identité.

Seules les communes équipées du dispositif de recueil sont désormais compétentes pour traiter les demandes de passeports et cartes d'identités.

Vous pouvez télécharger, ci-après, le courrier de la Préfecture adressé aux Mairies avec la liste des 26 communes de la Haute-Garonne équipées du dispositif de recueil :

[Ci-après le courrier et la liste des 26 communes de la Haute Garonne](#)

LA DEMARCHE PAR ETAPES :

- 1) Effectuer une pré-demande en ligne sur le lien suivant : [CNI-Passeport - Accueil \(ants.gouv.fr\)](#)
- 2) Prendre RV auprès de l'une des communes équipées du dispositif de recueil
- 3) Préparer les documents à présenter selon votre situation le jour du rendez-vous : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

RAPPEL : Extension de la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité (CNI) :

Pour les personnes majeures lors de la délivrance, la durée de validité d'une CNI, délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, est passée de 10 à 15 ans. Cette extension n'étant toutefois reconnue que sur le territoire français.

Les personnes désirant l'utiliser pour un voyage hors France, pourront en demander le renouvellement, **sous réserve qu'elles ne soient pas titulaires d'un passeport en cours de validité** et devront produire un justificatif de voyage le cas échéant.